

2018



Adhésion Particulier FabLab ENSAM Cluny

NOM :PRÉNOM.....

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE FIXE : TELEPHONE PORTABLE :

Pour les mineurs, représentant légal : Nom :Prénom :Statut :

Je souhaite recevoir les informations de l'association par e-mail : oui non

E-MAIL(s):@.....

(Ecrire L I S I B L E M E N T)

MONTANT DE L'ADHESION :

Tarif plein :

20 €

Tarif réduit : chômeur, moins de 25 ans, bénéficiaires de la carte CCAS (Carte Action Sociale du Clunisois) :

Joindre obligatoirement un justificatif.

10 €

REGLEMENT PAR :

Chèque bancaire (à l'ordre de *l'agent comptable de l'ENSAM*) n°.....

Je souhaite :

Animer des ateliers

Si oui lesquels :

aider les activités du FABLAB (par exemple gérer des horaires d'ouverture)

Droits à l'image :

J'accepte que des photos où j'apparais soient diffusées (expositions, réseaux sociaux,...)

Je n'accepte pas que des photos où j'apparais soient diffusées (expositions, réseaux sociaux,...)

Remarques, commentaires :

Règlement intérieur du FabLab

Applicable à compter du 01 01 2017

1 – OBLIGATIONS et TARIFS

Toute personne accédant au local FABLAB – ENSAM CLUNY doit avoir acquitté les cotisations de l'année en cours et être en mesure de présenter sa carte d'adhérent qui comprend une zone « habilitation » aux machines. Elle doit s'engager en signant ce règlement à le respecter, ainsi que la charte des Fablabs affichée dans les locaux.

La cotisation annuelle donne droit à l'accès au Fablab de l'ENSAM Cluny du 1^{er} septembre au 31 aout de l'année suivante (hors fermeture du campus de l'ENSAM Cluny).

La cotisation partielle donne droit à l'accès au Fablab de l'ENSAM Cluny du 1^{er} janvier au 31 aout de l'année suivante (hors fermeture du campus de l'ENSAM Cluny).

- Cette cotisation donne droit à la participation aux initiations numériques, réunions, manifestations, permanences et accès exceptionnels selon les conditions citées ci-après.
- Les consommables et cout horaire des machines, ne sont pas compris dans cette cotisation. Ces couts sont affichés dans le local du FabLab et sur le site internet du fablab et mis à jour en fonction des acquisitions de matériel et évolutions de prix d'achat.
- **Tout mineur doit être accompagné dans le local par un tuteur légal ou par un adulte référent.**

Obligations et interdictions

Relatives au matériel - Il est interdit :

- d'installer des logiciels sur les ordinateurs du FabLab.
- de supprimer des fichiers sur les disques durs ou de modifier la configuration du matériel.
- d'emporter hors des locaux les matériels, livres et revues mis à la disposition.
- de copier, pirater des logiciels ou autres fichiers protégés par un Copyright.
- de faire de la contrefaçon d'objets ou de créer des objets pouvant nuire à autrui. Ceux-ci doivent être réalisés et diffusés en conformité avec les lois en vigueur sur la protection industrielle et intellectuelle.

Les adhérents sont responsables des conséquences de l'utilisation des objets qu'ils réalisent et emportent avec eux. Ils s'engagent expressément à ne pas fabriquer de pièces ou d'objets à des fins commerciales.

Les téléchargements de fichiers sont autorisés. Cependant, ils doivent être effectués en conformité avec les lois en vigueur. Ils ne doivent pas porter atteinte aux bonnes mœurs, ne pas comporter de message politique ni faire l'apologie d'idéologie contraire aux principes laïcs et républicains de notre pays.

Ils seront transférés sur un support personnel après leur téléchargement afin de ne pas encombrer le PC et supprimés du PC

Relatives aux locaux : Il est interdit

- de fumer dans le local, de boire de l'alcool. Ceci est valable pour toute l'enceinte de l'abbaye. Fumer est autorisé dans les zones dédiées.
- de manger ou boire à proximité des matériels (PC, imprimantes, etc...).

Le FabLab étant hébergé dans un établissement d'enseignement supérieur, les règles du droit à l'image s'appliquent pour les biens et les personnes.

Les adhérents doivent prendre soin du local et du matériel mis à leur disposition, signaler tout dysfonctionnement.

En cas de panne d'une machine, le signaler au responsable identifié présent au moment de la panne. Notifier le problème sur la fiche machine.

A la fin de chaque utilisation, il est impératif d'arrêter toutes les machines (ordinateurs, imprimantes, scanner, haut-parleurs...), de ranger et nettoyer tout le matériel utilisé.

Les espaces utilisés doivent être laissés propres, les déchets de faibles volumes doivent être déposés dans les corbeilles. Si leur volume est important, ils doivent être emportés pour être éliminés par celui qui les a générés.

2 – ACCES AUX LOCAUX :

Les clefs du local sont détenues par les adhérents certifiés.

Horaires des permanences : voir l'agenda en ligne.

Les adhérents s'engagent à respecter les horaires des permanences.

3 – SECURITE

Tous les adhérents s'engagent à respecter les consignes de sécurité indiquées sur les machines et par le responsable de la permanence.

Les Equipement de Protection Individuelle (gants, lunettes...) sont obligatoires sur les machines qui ne possèdent pas de protection interdisant le contact avec des éléments en mouvement (perceuse, scie circulaire, lapidaire...). Les machines nécessitant les EPI sont clairement identifiées par des affiches. Des EPI sont disponibles au FabLab.

Les adhérents mineurs n'ont pas l'autorisation d'utiliser le matériel qui ne possède pas de protection interdisant le contact avec des éléments en mouvement (perceuse, scie circulaire, lapidaire...). Ces machines sont signalées par des affiches spécifiques.

Tout manquement à la sécurité sera sanctionné immédiatement par une exclusion définitive du FabLab.

4 – Droit à l'image et propriété intellectuelle

Tous les membres du FabLab, sauf indication contraire de leur part, acceptent que leurs travaux, images/photos (dans les locaux ou les représentations extérieures) puissent être diffusés sur les média (presse, radio, TV, Internet/réseaux sociaux) afin d'assurer la promotion du FabLab.

Le non-respect du règlement ou de la charte des FABLAB pourra être sanctionné d'une exclusion temporaire ou définitive. La cotisation restera acquise au FabLab.

Je soussignédéclare avoir lu et approuvé le présent règlement intérieur.

Le/...../.....

Pour les mineurs (le représentant légal) :

Je soussignédéclare avoir lu et approuvé le présent règlement intérieur.

Le/...../.....

Références de l'Assurance civile obligatoire :